



Particulier et droit de vente de voyage?

Par **catoche71**, le **09/06/2015** à **14:08**

Bonjour,

Je voudrais savoir si j'ai le droit de louer un bus chez un voyageur et de vendre ou proposer les places à la vente?

si oui, quelles démarches?

si non pourquoi?

existe-t-il une façon pour le faire?

merci

ps) les associations ont le droit 3 fois par an! un particulier a-t-il le même droit?

Où puis-je me mettre en auto-entrepreneur et passer par un voyageur juste pour louer un bus?

MERCI

catoche

Par **domat**, le **09/06/2015** à **14:16**

bjr,

acheter pour revendre est un acte de commerce.

si c'est pour le faire de manière habituelle, vous devez être commerçant.

si c'est occasionnel, un particulier peut le faire 1 fois ou 2 dans l'année.

cdt

Par **catoche71**, le **09/06/2015** à **16:54**

Bjr,

je vous remercie pour votre réponse, si j'ai bien compris je peux le faire jusqu'à 2 fois par an?

et si je ne fais pas de bénéfice dois-je le déclarer? et à qui et si je fais du bénéfice??

Si je veux en faire mon job est-ce que je peux me mettre auto-entrepreneur?

MERCI DE VOS REPONSES CONRDIALEMENT